

La recevabilité, pas à pas

Les conditions · les pièces à cocher · décrire son expérience · l'honorabilité

Les quatre mots que vous allez croiser partout.

Titre professionnel (TP) : une certification délivrée par le ministère du Travail. L'IEPE en est un — Intervenant éducatif petite enfance, créé par arrêté du 12 décembre 2025 et enregistré au répertoire national sous le numéro **RNCP 41849**.

Recevabilité : la première demande, où l'on vérifie que votre expérience est en rapport avec le titre. On l'appelle aussi *dossier de faisabilité*.

Bloc : un morceau du titre — nom officiel : *certificat de compétences professionnelles* (CCP). Il y en a trois, et chacun se valide séparément.

Dossier de validation (ou dossier professionnel) : le gros dossier de situations, qui vient **après** la recevabilité.

Ce que la recevabilité vérifie — et ce qu'elle ne vérifie pas

Ce qu'on regarde	Ce qu'on ne regarde pas encore
Que votre expérience est en rapport direct avec le contenu du titre : un travail auprès de jeunes enfants.	La qualité de vos compétences. Ça, c'est le dossier de validation et le jury.
Que vous pouvez le justifier par des pièces.	Votre capacité à bien écrire. Ici, on reste factuelle.
Que votre demande est complète et lisible .	Vos diplômes : aucun n'est exigé pour ce titre.

Bonne nouvelle : il n'y a pas de prérequis de diplôme. La fiche officielle du titre l'indique explicitement. Vous n'avez pas besoin du CAP, ni du bac, ni d'aucun titre antérieur pour demander cette VAE.

Sur la durée d'expérience exigée : vérifiez, ne devinez pas. Les règles de la VAE ont été refondues par la loi du 21 décembre 2022 et par plusieurs textes d'application publiés depuis. Les seuils que vous lirez sur des sites non officiels sont souvent périmés. **Faites confirmer votre situation sur le portail public France VAE ou par votre accompagnateur avant de déposer** — c'est gratuit et cela vous évite de partir sur une base fausse.

La check-list des pièces

☐ Pièce	Le point de vigilance
☐ Pièce d'identité en cours de validité	Vérifiez la date d'expiration avant de scanner.
☐ Contrats de travail	Un par période déclarée, y compris les CDD courts et les temps partiels.
☐ Bulletins de salaire	Ils confirment vos volumes horaires. Gardez au minimum le premier et le dernier de chaque période.
☐ Attestations d'employeur	Elles doivent préciser vos fonctions, vos périodes et votre temps de travail . C'est la pièce la plus souvent oubliée — et la plus longue à obtenir.
☐ Justificatifs d'activité non salariée	Assistante maternelle agréée, garde d'enfants déclarée en CESU, activité bénévole : agrément, relevés Urssaf, attestation d'association.
☐ Description de vos activités auprès des enfants	Courte et concrète, poste par poste. Voir la trame ci-dessous.
☐ Diplômes éventuels	Non obligatoires, mais joignez-les : ils peuvent ouvrir des équivalences ou alléger votre parcours.
☐ Attestation d'honorabilité	Voir la section dédiée ci-dessous : c'est une spécificité de ce titre.

L'attestation d'honorabilité

Travailler auprès de mineurs suppose de ne pas figurer sur les fichiers qui l'interdisent. Pour ce titre, une **attestation d'honorabilité** est exigée : elle atteste l'absence de condamnation incompatible avec l'accueil d'enfants. Elle est **renouvelable tous les 3 ans**, et l'on demande généralement qu'elle date de **moins de 6 mois** pour les stagiaires et les apprentis.

Anticipez-la : sa délivrance n'est pas instantanée, et c'est typiquement la pièce qui bloque un dossier par ailleurs complet. Demandez-la **en même temps** que vos attestations d'employeur, pas après.

Comment décrire votre expérience

À ce stade, on n'analyse rien : on **énumère ce que vous faisiez réellement auprès des enfants**, avec le vocabulaire du métier. Une description par poste, cinq à huit lignes.

La trame

1 Le cadre : type de structure ou d'employeur, nombre et âge des enfants.

- 2 **Les soins et le quotidien** : accueil, repas, changes, sommeil, hygiène, sécurité.
- 3 **L'éveil** : activités proposées, aménagement de l'espace, accompagnement du jeu.
- 4 **Les familles** : transmissions orales et écrites, accueil des parents.
- 5 **Le collectif** : travail en équipe, réunions, encadrement de stagiaires.

Un exemple, sur un poste en crèche

« Multi-accueil de 40 berceaux, section des moyens (12-24 mois), groupe de 12 enfants. Accueil des enfants et des familles le matin et le soir. Aide aux repas et aux biberons, changes et soins d'hygiène, accompagnement de l'endormissement et surveillance des siestes. Préparation et animation d'activités d'éveil adaptées à l'âge : motricité, transvasement, lecture. Aménagement de l'espace de jeu en fonction des acquisitions du groupe. Transmissions orales aux parents à chaque fin de journée et écrites sur le cahier de section. Participation aux réunions d'équipe et accompagnement de deux stagiaires de CAP. »

Le mot qui compte : « enfants ». Une description qui parle surtout de ménage, de logistique ou de matériel affaiblit le lien avec le titre. Chaque paragraphe doit montrer un contact **direct et régulier** avec de jeunes enfants — et, si possible, toucher aux **trois** blocs : le quotidien, l'éveil, les familles.

Les 7 erreurs qui font perdre des semaines

- 1 **Déposer sans avoir toutes les pièces.** L'instruction attend : le délai ne court réellement qu'à dossier complet.
- 2 **Attendre le dernier moment pour l'attestation d'honorabilité** et les attestations d'employeur.
- 3 **Oublier une période** : chaque contrat compte, même court, même à temps partiel.
- 4 **Se fier à un seuil d'heures lu sur un site commercial** au lieu de vérifier sur le portail public.
- 5 **Confondre les deux dossiers** et rédiger de longues analyses dès la recevabilité. Restez factuelle.
- 6 **Ne pas joindre ses diplômes** sous prétexte qu'ils ne sont pas obligatoires.
- 7 **Des scans illisibles ou mal nommés**, qui déclenchent une demande de complément.

Et après ?

Étape	Ce qui se passe
1. Recevabilité	Vous êtes déclarée recevable. C'est une autorisation à poursuivre, pas une validation.
2. Dossier de validation	Vous décrivez vos situations de travail, bloc par bloc. C'est le vrai travail de fond.
3. Jury	Un entretien à partir de votre dossier. Le jury peut valider le titre complet, un ou deux blocs seulement, ou rien.
4. Validation partielle	Les blocs obtenus restent acquis . Vous complétez les autres plus tard, par la VAE ou par la formation.

✓ **L'ordre qui fait gagner du temps.** Réclamez d'abord ce qui dépend des autres — attestations d'employeur, honorabilité, agrément —, rassemblez ensuite ce qui dépend de vous, et déposez seulement quand tout est là. Pendant l'attente de la décision, ne restez pas inactive : remplissez la grille des trois blocs et repérez vos situations. *Une recevabilité bien montée, ce sont des semaines qui ne se perdent pas.*

POUR ALLER PLUS LOIN

JE VEUX RÉUSSIR MA VAE →

Bouton cliquable · les formules sont présentées côte à côte sur la page, avec ce que contient chacune.